



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R03-2017-231

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2017

# Sommaire

## **DEAL**

R03-2017-09-05-006 - DEAL973 arrêté délégation signature personnel encadrant annexe financière 20170905 (46 pages)

Page 3

## **EMIZ**

R03-2017-10-12-001 - arrêté préfectoral portant agrément du centre de formation SELVA FORMATION SSIAP 1,2,3 (4 pages)

Page 50

DEAL

R03-2017-09-05-006

DEAL973 arrêté délégation signature personnel encadrant  
annexe financière 20170905



Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 relatif à la nomination de M. Martin JAEGER en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

Vu l'arrêté du ministre de l'urbanisme et du logement du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministre des transports du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministre de la mer du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports du 27 janvier 1987 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministre de l'environnement du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2013 nommant Monsieur Denis GIROU, directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane ;

Vu l'arrêté n° 2015216-0001 DEAL du 4 août 2015, portant réorganisation du Secrétariat Général de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane ;

Vu l'arrêté n° R03-2017-08-31-002 du 31 août 2017 portant délégation de signature à Monsieur Denis GIROU, directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane ;

Vu l'instruction DGPC n° 05-025-M0-M9 du 21 avril 2005, relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat ;

## ARRETE

\*\*\*

### Section 1

#### AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU SERVICE

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GIROU, directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane, les délégations de signature qui sont conférées à Monsieur Denis GIROU par l'arrêté susvisé de délégation de signature sont exercées par Madame Muriel JOER-LE CORRE, directrice adjointe.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Denis GIROU, directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane et de Madame Muriel JOER-LE CORRE, directrice adjointe, les délégations de signature qui sont conférées à Monsieur Denis GIROU par l'arrêté susvisé de délégation de signature sont exercées par Monsieur Didier RENARD, directeur adjoint.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Denis GIROU, directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane et de Monsieur Didier RENARD, directeur adjoint, les délégations de signature qui sont conférées à Monsieur Denis GIROU par l'arrêté susvisé de délégation de signature sont exercées par et de Madame Muriel JOER-LE CORRE, directrice adjointe.

**Article 4 :** Madame Muriel JOER-LE CORRE, directrice adjointe, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes pour les matières visées aux paragraphes A1 et B à D de l'arrêté susvisé de délégation de signature dans les limites des attributions de l'axe « Missions Opérationnelles » de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane et à l'exception des dossiers impliquant la SIGUY.

**Article 5 :** Monsieur Didier RENARD, directeur adjoint, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes pour les matières visées aux paragraphes A1 et E à G de l'arrêté susvisé de délégation de signature dans les limites des attributions de l'axe « Environnement » de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane.

**Article 6 :** Madame Isabelle GERGON, chef du service pilotage et stratégie du développement durable, Madame Myriam VALDES, adjointe à la chef du service reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service pilotage et stratégie du développement durable.

Madame Isabelle GERGON, chef du service pilotage et stratégie du développement durable, Madame Myriam VALDES, adjointe à la chef du service, Madame Marie-Thérèse BONS, chef de l'unité Procédures et réglementation, reçoivent également délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes G de l'arrêté susvisé de délégation de signature pour ce qui se rapporte à :

- Délivrance des récépissés de déclaration établis dans le cadre du titre 1er du livre V du code de l'Environnement (déclaration ICPE) ;
- Délivrance des récépissés de déclaration de transport de déchets ;
- Conduite des enquêtes organisées dans le cadre des procédures relevant du code minier, du code de l'Environnement ou du code de l'Urbanisme (arrêtés d'ouverture d'enquête, avis d'ouverture et publication, demande de désignation de commissaires-enquêteurs, transmission du rapport d'enquête et conclusion...) ;
- Secrétariat de la commission départementale des mines, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologique (CODERST) et de sa formation spécialisée « insalubrité » et de la CDNPS dans ses différentes formations.

**Article 7 :** Monsieur Thomas PETITGUYOT, chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages, Monsieur Alain PINDARD, adjoint au chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et F de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages.

Monsieur Thomas PETITGUYOT, chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages, Monsieur Alain PINDARD, adjoint au chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages, Madame Hélène DELVAUX, chef du pôle Biodiversité, Sites et Paysages, Madame Anne HERVOUET, chef de l'unité cohérence écologique, Monsieur Maxime MONFORT, chef de l'unité veille hydrologique, Monsieur Benoît JEAN, chef de l'unité Police de l'eau, reçoivent également délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées au paragraphe G de l'arrêté susvisé de délégation de signature pour ce qui se rapporte à :

- Réception des dossiers de demande d'autorisation présentés au titre du livre II du code de l'Environnement et délivrance des récépissés de dépôt correspondants ;
- Demande de compléments sur les dossiers de demande d'autorisation présentés au titre du livre II du code de l'Environnement ;
- Délivrance des récépissés de déclaration établis dans le cadre du titre 1er du livre II du code de l'Environnement (déclaration Loi sur l'eau).

Madame Anne HERVOUET, cheffe de l'unité Cohérence Ecologique, Madame Hélène DELVAUX, cheffe de l'unité Biodiversité, Monsieur Christophe JOLY, chef de l'unité Milieux Aquatiques et Politiques de l'Eau, Monsieur Maxime MONFORT, chef de la cellule de veille Hydrologique et Monsieur Benoît JEAN, chef de l'unité Police de l'Eau reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et F de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages.

**Article 8 :** Madame Jeanne DA SILVEIRA, chef de service reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Planification, Connaissance et Évaluation.

**Article 9 :** Monsieur Guy FAOUCHER chef du service Risques, Énergie, Mines et Déchets, Monsieur Franck GOURDIN, adjoint au chef de service, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et E, de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Risques, Énergie, Mines et Déchets.

Monsieur Guy FAOUCHER chef du service Risques, Énergie, Mines et Déchets, Monsieur Franck GOURDIN, adjoint au chef de service reçoivent également délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes G de l'arrêté susvisé de délégation de signature pour ce qui se rapporte à :

- Réception des dossiers de demande d'autorisation ou d'enregistrement présentés au titre du code minier ou du livre V du code de l'Environnement et délivrance des récépissés de dépôt correspondants ;
- Demande de compléments sur les dossiers de demande d'autorisation ou d'enregistrement présentés au titre du code minier ou du livre V du code de l'Environnement ;
- Délivrance des autorisations d'utiliser dès réception des explosifs pour leur utilisation dans les mines et carrières ;
- Délivrance des certificats d'acquisition de matières explosives pour leur utilisation dans les mines et carrières.

Monsieur Ludovic MARCELIUS , responsable de l'unité risques accidentels ; Madame Aurélie LOTTE responsable de l'unité Énergie, Risques naturels ; Monsieur Adrien ORTELLI responsable de l'unité mines et carrières, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et E de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Risques, Énergie, Mines et Déchets ;

**Article 10 :** Monsieur Jean-Marc TARRIEU, chef du service Infrastructures et Sécurité Routières, Monsieur Yvon CHEFDEVILLE, adjoint au chef de service reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et B de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Infrastructures et Sécurité Routières ;

Madame Soumi-Ati MARCHAND, responsable du Bureau Administratif et Financier, Monsieur Marc LALO, adjoint au responsable de l'unité Ingénierie Routière, Monsieur Jean-Luc JOSEPH, responsable du district, Madame Gabrielle

PLATOF-BESSIERE, adjointe au responsable de district, Monsieur Jean-François FRITSCHÉ, responsable de l'unité Transport, Monsieur Dominique BARRAUD, Délégué au Permis de Conduire, Monsieur Valéry VALIDE, responsable du parc, Monsieur Maurice VINCENT, adjoint au responsable du parc, Madame Ghislaine KOKASON, responsable de la Section Administrative et Financière du parc, Monsieur Joël LAUREAT, responsable de l'atelier du parc, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et B de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Infrastructures et Sécurité Routières ;

Monsieur Dominique ROLLO, responsable du CEI de Saint-Laurent-du-Maroni, Monsieur Paterné YOPA, responsable du CEI d'Iracoubo, Monsieur Dominique BRUNO, responsable du CEI de Kourou, Monsieur Yannick GINTRAND, responsable du CEI de Cayenne, Monsieur André CAMPAN, responsable du CEI de Régina, Monsieur Joël PROVOST, responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Infrastructures et Sécurité Routières ;

**Article 11 :** Monsieur Stéphane TANT, chef du service Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion, Monsieur Jean-Claude NOYON adjoint au chef du service, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et C de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion ;

Monsieur Jean-Claude NOYON, chef de l'unité Fleuves, Madame Sandrine ROUL, adjointe au chef de l'unité Fleuves, Madame Émilie MORDACQUE, chef de l'unité Maîtrise d'ouvrage, Monsieur Cyril FARGUES, chef de l'unité littoral, Monsieur Patrick POSSEME, adjoint au chef de l'unité littoral, Monsieur Eric BERLAND, chef de l'unité Gestion administrative et financière du FLAG, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et C de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion.

**Article 12 :** Monsieur Serge MANGUER, chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement ; Monsieur Nicolas FLAMANT, adjoint au chef du service reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et D de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement ;

Madame Émilie PEYROLS, chef de l'unité urbanisme, Madame Mylène HO-JEAN-CHOY, chef de l'unité aménagement urbain ; Monsieur Sylvain OBI, chef de l'unité habitat ; Monsieur Dominique PAGANEL, chef de l'unité énergie et bâtiment, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et D de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement.

**Article 13 :** Monsieur Guy MARCHAND, secrétaire général, Madame Murietta MANOTTE, secrétaire générale adjointe, Madame Miguelle MAMBERT, secrétaire générale adjointe, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du secrétariat général, à l'exception des contrats de travail d'une durée supérieure à deux mois ;

Madame Aline BELAIR, cheffe de l'unité formation recrutement ; Monsieur Marcelin GBKOBUBU, chef de l'unité du personnel, Monsieur Guy-André LINA, chef de l'unité budgétaire ; Monsieur Frédéric THEVENON, chef de l'unité logistique ; Madame Julia KONG, chef de l'unité gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et de compétences, Monsieur Bertrand POIVEY, chef de l'unité financière, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du secrétariat général.

**Article 14 :** Monsieur Daniel LOVINCE, Chef de la Mission Pilotage, Gestion des Systèmes d'Information, Monsieur Jean FIRMIN, intérim de l'adjoint au chef de la Mission Pilotage, Gestion des Systèmes d'Information et Chef de l'unité Télécommunication et Informatique, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les

matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de la Mission Pilotage, Gestion des Systèmes d'Information

## Section 2

### AU TITRE DE LA COMPÉTENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

**Article 15 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature ;

Madame Muriel JOER-LE CORRE, directrice adjointe, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses, toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur l'ensemble des programmes gérés par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, dans la limite des attributions de l'axe « mission opérationnelles » de la DEAL, les titres de recette délivrés en application de l'article L 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive.

Monsieur Didier RENARD, directeur adjoint reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses, toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur l'ensemble des programmes gérés par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, dans la limite des attributions de l'axe « environnement » de la DEAL, les titres de recette délivrés en application de l'article L 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive.

**Article 16 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Madame Isabelle GERGON, chef du service Pilotage Stratégie du Développement Durable,
- Madame Myriam VALDES, adjointe à la chef du Service Pilotage Stratégie du Développement Durable ;

reçoivent délégation permanente à l'effet de signer au nom du Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 174 (Énergie et après-mines), 217 (action 1 CGDD), 217 (action 1 Partenariat associatif) et dans les limites des attributions de la Mission Pilotage Stratégie du Développement Durable ;

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe 1 au présent arrêté.

**Article 17:** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Thomas PETITGUYOT, chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages,
- Alain PINDARD, adjoint au chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages,

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 113 (paysage, eau et biodiversité), 181 (Prévention des risques) et 123 (Conditions de vie Outre-Mer, projet 5 intitulé « Mettre en place un plan local de biodiversité ») et dans les limites des attributions du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages ;

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe II au présent arrêté.

**Article 18 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature

- Madame Jeanne DA SILVEIRA, chef du service Planification, Connaissance et Évaluation,

reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), 203 (Infrastructures et Services de Transports) et 217 (Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, de l'Énergie, de Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Action 1 CGDD et Action 2 (Partenariat Associatif) et dans les limites des attributions du service Planification, Connaissance et Évaluation :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe III au présent arrêté.

**Article 19 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Monsieur Guy FAOUCHER, chef du service Risques, Énergie, Mines et Déchets,
- Monsieur Franck GOURDIN, adjoint au chef de service

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 174 (Énergie et après-mines) 181 (Prévention des Risques), 123 (Condition vie outre-mer) et 113 (Paysage, Eau et Biodiversité) dans les limites des attributions du service risques, Énergie, Mines et Déchets :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe IV au présent arrêté.

**Article 20 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Monsieur Jean-Marc TARRIEU, chef du service Infrastructures et Sécurité Routières,
- Monsieur Yvon CHEFDEVILLE, adjoint au chef du service Infrastructures et Sécurité Routières,
- Monsieur Jean-Luc JOSEPH, responsable du district
- Monsieur Dominique BARRAUD, délégué au Permis de Conduire,
- Monsieur Valéry VALIDE, chef du parc routier,

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 203 (Infrastructures et Services de Transports), 207 (Sécurité et Éducation Routière), 217 (Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable) et 723 (Contribution aux Dépenses Immobilières)

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe V au présent arrêté,

**Article 21 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Monsieur Stéphane TANT, chef du service Fleuves, Littoral Aménagement et Gestion
- Monsieur Jean-Claude NOYON, adjoint au chef du service Fleuves, Littoral Aménagement et Gestion, et chef de l'unité Fleuves,

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane, pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), 181 (Prévention des Risques), 123 (Conditions de vie Outre-Mer), 203 (Infrastructures et Services de Transports), et dans les limites des attributions du service Fleuves, Littoral Aménagement et Gestion

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe VI au présent arrêté.

**Article 22 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Monsieur Serge MANGUER, chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement,
- Monsieur Nicolas FLAMANT, adjoint au chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement,

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 123 (Conditions de vie Outre-Mer) et 135 (UTAH) et dans les limites des attributions du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement.

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- les titres de recette délivrés en application de l'article L. 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe VII au présent arrêté.

**Article 23 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Monsieur Guy MARCHAND, secrétaire général,
- Madame Murietta MANOTTE, secrétaire générale adjointe,
- Madame Miguelle MAMBERT, secrétaire générale adjointe,

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur l'ensemble des programmes gérés par la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et dans les limites des attributions du secrétariat général.

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe VIII au présent arrêté.

**Article 24 :** Reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer les propositions de subdélégations d'autorisations d'engagement, de redistribution de crédits de paiement, les propositions d'affectation et d'engagement auprès du contrôleur financier régional et toutes les pièces comptables relatives à l'ordonnancement des dépenses et des recettes sur l'ensemble des programmes gérés par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

- Madame Muriel JOER-LE CORRE, directrice adjointe,
- Monsieur Didier RENARD, directeur adjoint,
- Monsieur Guy MARCHAND, secrétaire général,
- Madame Murietta MANOTTE, secrétaire générale adjointe,
- Madame Miguelle MAMBERT, secrétaire générale adjointe,

### Section 3

#### AU TITRE DE POUVOIR ADJUDICATEUR EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

**Article 25 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature et dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté, reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur :

- Madame Muriel JOER-LE CORRE, directrice adjointe,
- Monsieur Didier RENARD, directeur adjoint,
- Monsieur Guy MARCHAND secrétaire général,
- Madame Murietta MANOTTE, secrétaire général adjointe,
- Madame Miguelle MAMBERT, secrétaire général adjointe,
- Madame Aline BELAIR, cheffe de l'unité formation recrutement,
- Monsieur Frédéric THEVENON, chef de l'unité logistique,
- Monsieur Bertrand POVEY, chef de l'unité Financière
- Monsieur Daniel LOVINCE, Chef de la mission Pilotage et Gestion des Systèmes d'Information,
- Monsieur Jean FIRMIN, Intérim du Chef de la mission Pilotage et Gestion des Systèmes d'Information,
- Monsieur Jean-Marc TARRIEU, chef du service Infrastructures et Sécurité Routière
- Monsieur Yvon CHEFDEVILLE, adjoint au chef du service Infrastructures et Sécurité Routière,
- Madame Soumi-Ati MARCHAND, responsable du BAF,
- Monsieur Marc LALO, adjoint au responsable UIR,
- Monsieur Jean-Luc JOSEPH, responsable du district,
- Madame Gabrielle PLATOF-BESSIERE, adjointe au responsable de district,
- Monsieur Dominique ROLLO, responsable du CEI St Laurent du Maroni,
- Monsieur Paternie YOPA, responsable du CEI d'Iracoubo
- Monsieur Dominique BRUNO, responsable du CEI de Kourou,
- Monsieur Yannick GINTRAND, responsable du CEI de Cayenne,
- Monsieur André CAMPAN, responsable du CEI de Régina,
- Monsieur Joël PROVOST, responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock,
- Monsieur Jean-François FRITSCHÉ, responsable UT,
- Monsieur Dominique BARRAUD, Délégué au Permis de Conduire,
- Monsieur Alain CHOLIN, responsable de la cellule ouvrage d'art
- Monsieur Didier RENOIR, responsable UER,
- Monsieur Valéry VALIDE, chef du parc routier,
- Monsieur Maurice VINCENT, adjoint au chef de parc routier,
- Madame Ghislaine KOKASON, responsable de la gestion administrative et financière du parc routier,
- Monsieur Joël LAUREAT, responsable section atelier du parc routier,
- Monsieur Stéphane TANT, chef du service Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion,
- Monsieur Jean-Claude NOYON, adjoint au chef du service Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion et chef de l'unité Fleuves
- Monsieur Cyril FARGUES, chef de l'unité Littorale,
- Monsieur Patrick POSSEME, adjoint au Chef de l'unité Littoral,
- Madame Émilie MORDACQUE, chef de l'unité Maîtrise d'ouvrage,
- Madame Sandrine ROUL, adjointe au Chef de l'unité Fleuves
- Monsieur Serge MANGUER, chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement,
- Monsieur Nicolas FLAMANT, adjoint au chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement,
- Madame Isabelle GERGON, Chef du service Pilotage, Stratégie du Développement Durable,
- Madame Myriam VALDES, adjointe au chef du service Pilotage, Stratégie du Développement Durable,
- Monsieur Thomas PETITGUYOT, Chef du service Milieux naturels, Biodiversité, Sites et Paysages,
- Monsieur Alain PINDARD, adjoint au chef du service Milieux naturels, Biodiversité, Sites et Paysages,
- Madame Jeanne DA-SILVEIRA, cheffe du service Planification, Connaissance et Évaluation,
- Madame Leïla HAMIDI, cheffe de l'unité planification aménagement du territoire,
- Monsieur Sébastien LINARES, chef de l'unité information géographique et diffusion de la connaissance,
- Monsieur Guy FAOUCHER, chef du service Risques, Énergies, Mines et Déchets,
- Monsieur Franck GOURDIN, adjoint au chef de service Risques, Énergies, Mines et Déchets,

- Monsieur Ludovic MARCELIUS, responsable de l'unité Risques Accidentels,
- Madame Aurélie LOTTE responsable de l'unité Énergie, Risques naturels,
- Monsieur Adrien ORTELLI responsable de l'unité mines et carrières
- Madame Anne HERVOUET, cheffe de l'unité cohérence écologique
- Monsieur Maxime MONFORT, chef de la cellule de veille hydrologique
- Monsieur Christophe JOLY, chef de l'unité milieux aquatiques et politiques de l'eau
- Madame Hélène DELVAUX, cheffe de l'unité biodiversité
- Monsieur Benoît JEAN, chef de l'unité police de l'eau

#### Section 4

**Article 26 :** Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé de délégation de signature, les signatures des agents disposant d'une délégation doivent être accréditées auprès du comptable assignataire.

**Article 27 :** le directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane et le secrétaire général de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Section 5

AU TITRE DES CARTES D'ACHAT

**Article 28 :** Il est attribué un moyen de paiement dénommé « carte d'achat » aux agents de la DEAL GUYANE listés en annexe X au présent arrêté. En conséquence, ces agents reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les actes d'achats exposés ci-après et suivant les plafonds maximums de dépenses déterminés dans l'annexe X :

Actes autorisés	Achats de proximité chez les commerçants (produits ou services de faible montant)
	Achats à distance par internet (produits ou services de faible montant)
	Concernant les immobilisations, il n'est pas autorisé d'utiliser la carte d'achat pour les achats de petits équipements d'un montant supérieur à mille euros (1000 euros)

**Article 29 :** Madame Murietta MANOTTE, secrétaire général adjointe, est désignée responsable « programme carte achat ».

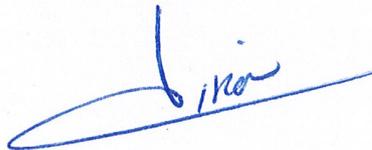
**Article 30 :** Avant la première utilisation de la carte et après réception d'un document explicatif relatif à l'utilisation de ce moyen de paiement, chaque porteur est tenu de signer, en un exemplaire original, une déclaration sur l'honneur dans laquelle il reconnaît avoir pris connaissance des règles d'utilisation de la carte d'achat. Par ailleurs, il s'engage à utiliser la carte achat dans le respect des règles fixées par la DEAL GUYANE et des dispositions prévues par le Code des marchés publics.

Fait à Cayenne, le 5 septembre 2017

Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane

Signé

Denis GIROU



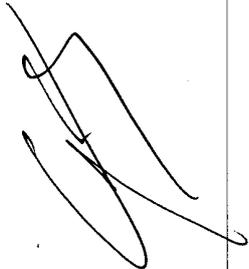
Service : Pilotage et Stratégie du Développement Durable (PSDD)  
Annexe I à l'arrêté DEAL N°

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Isabelle GERGON	Cheffe du service PSDD	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	23 000,00 €	0174-CLIM 0217-CGDD 0217-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
Myriam VALDES	Adjointe à la cheffe du service PSDD	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	23 000,00 €	0174-CLIM 0217-CGDD 0217-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	25 000,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Service : Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages (MNBSP)  
Annexe II à l'arrêté DEAL N°

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Thomas PETITGUYOT	Chef du service MNBSP	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	23 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	
Alain PINDARD		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
<u>SIGNATURE</u> 	Adjoint au Chef du service MNBSP	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	23 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	25 000,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Anne HERVOUET	Cheffe de l'unité Cohérence Ecologique	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u> 		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
Maxime MONFORT	Chef de la Cellule de Veille Hydrologique	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u> 		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Christophe JOLY	<u>SIGNATURE</u> 	Chef de l'unité Milieux Aquatiques et Politiques de l'Eau	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
			b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
			c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande		
Hélène DELVAUX	<u>SIGNATURE</u> 	Cheffe de l'unité Biodiversité	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
			b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
			c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande		

Benoît JEAN	Chef de l'unité Police de l'Eau	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
SIGNATURE 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Service : Planification Connaissance et Évaluation (PCE)  
Annexe III à l'arrêté DEAL N°

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jeanne DA-SILVEIRA	Cheffe du service PCE	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	23 000,00 €	0113-GUYA 0203-GUYA 0217-CGDD 0217-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
Leïla HAMIDI	Cheffe de l'unité Planification Aménagement du Territoire	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Sébastien LINARES	<p><u>SIGNATURE</u></p> 	<p>Chef de l'unité Information Géographique et Diffusion de la Connaissance</p>	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	0113-GUYA
			b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	
			c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	
<u>SIGNATURE</u>	<p>Chef de l'unité Observatoires et Statistiques</p>	0113-GUYA	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	
			b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	
			c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €

Service : Risques, Énergie, Mines et Déchets (REMD)  
Annexe IV à l'arrêté DEAL N°

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Guy FAUCHER	Chef du service REMD	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	23 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973 0174-CLIM
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
Franck GOURDIN	Adjoint au Chef du service REMD Pôle Risques Technologiques	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	23 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973 0174-CLIM
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	25 000,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

<u>SIGNATURE</u>	Chef de l'unité Risques Chroniques et Déchets	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande		
Ludovic MARCELIUS	Chef de l'unité Risques Accidentels	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande		
<u>SIGNATURE</u>				

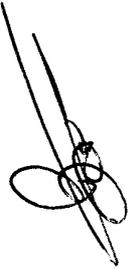
Aurélie LOTTE	Cheffe de l'unité Energie et Risques Naturels	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
Adrien ORTELLI	Chef de l'unité mines et carrières	c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u> 		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Service : Infrastructures et Sécurité Routières (ISR)  
Annexe V à l'arrêté DEAL N°

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jean-Marc TARRIEU	Chef du service ISR	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande		
Yvon CHEFDEVILLE	Adjoint au Chef du service ISR	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande		

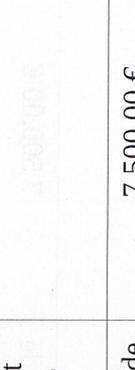
Soumi-ATI MARCHAND		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
<u>SIGNATURE</u> 	Cheffe du bureau Administratif et Financier	b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
<u>SIGNATURE</u>	Chef de l'unité Ingénierie Routière	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	50 000,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Marc LALO	Adjoint au chef de l'unité Ingénierie Routière	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	10 000,00 €	0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
	Chef de l'unité Maîtrise d'Ouvrage	c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
<u>SIGNATURE</u>		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	10 000,00 €	0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

<p>Jean-François FRITSCHÉ</p> <p><u>SIGNATURE</u></p> 	<p>Chef de l'unité Transport</p>	<p>a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants</p> <p>b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants</p> <p>c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande</p>	<p>4 000,00 €</p>	<p>0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED</p>
<p>Dominique BARRAUD</p> <p><u>SIGNATURE</u></p> 	<p>Chef de l'unité Éducation Routière</p>	<p>a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants</p> <p>b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants</p> <p>c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande</p>	<p>4 000,00 €</p>	<p>0207-CSCC 0207-GUYA</p>

Jean-Luc JOSEPH  <u>SIGNATURE</u> 	Responsable du DISTRICT	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	50 000,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
Gabrielle PLATOF BESSIERE  <u>SIGNATURE</u> 	Adjointe au responsable du DISTRICT	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	50 000,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

André CAMPAN  <u>SIGNATURE</u> 	Responsable CEI Regina	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	7 500,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
Dominique ROLLO  <u>SIGNATURE</u> 	Responsable du CEI St Laurent du Maroni	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	7 500,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Dominique BRUNO	Responsable du CEI Kourou	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
Yannick GINTRAND	Responsable du CEI Cayenne/Régina	c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €
<u>SIGNATURE</u> 		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	7 500,00 €
			4 000,00 €

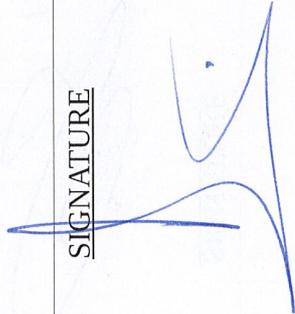
Joël PROVOST  <u>SIGNATURE</u> 	Responsable du CEI St GEORGES	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	7 500,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
Paterne YOPA  <u>SIGNATURE</u> 	Responsable du CEI IRACOUBO	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	7 500,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Alain CHOLIN  <u>SIGNATURE</u> 	Responsable de la cellule Ouvrage d'Art	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	7 500,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
Valéry VALIDE  <u>SIGNATURE</u> 	Chef du PARC routier	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	25 000,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Maurice VINCENT	Adjoint au chef du PARC routier	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	25 000,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
Ghislaine KOKASON	Responsable de la gestion comptable du PARC	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Joël LAUREAT	Chef d'atelier au PARC	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
<u>SIGNATURE</u> 	Responsable de la section exploitation au PARC	b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
<u>SIGNATURE</u>		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
<u>SIGNATURE</u>		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CITR 0203-CFDC 0207-CSCC 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Service : Fleuve Littoral Aménagement et Gestion (FLAG)  
Annexe VI à l'arrêté DEAL N°

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Stéphane TANT  <u>SIGNATURE</u> 	Chef du service FLAG	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0203-GUYA 0123-D973
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande		
Jean-Claude NOYON  <u>SIGNATURE</u> 	Adjoint au chef du service FLAG, chef de l'unité Fleuve	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0203-GUYA 0123-D973
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande		

Emilie MORDACQUE	Cheffe de l'unité Maîtrise d'Ouvrage	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0203-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
	Adjoint à la cheffe de l'unité Maîtrise d'Ouvrage	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0203-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

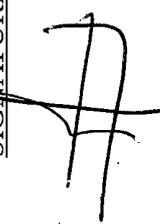
Cyril FARGUES	Chef de l'unité Littoral	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	0113-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €
Patrick POSSEME	Adjoint au chef de l'unité Littoral	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	0113-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €

<p>Sandrine ROUL</p>	<p>Adjointe au chef de l'unité Fleuve</p>	<p>a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants</p>		<p>0113-GUYA 0181-GUYA 0203-GUYA</p>
<p><u>SIGNATURE</u></p> 		<p>b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants</p>		
		<p>c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande</p>	<p>14 000,00 €</p>	

Service : Aménagement Urbanisme, Construction et Logement (AUCL)  
Annexe VII à l'arrêté DEAL N°

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Serge MANGUER	Chef du service AUCL	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 23 000 ,00 € sur le BOP 0135 - 1 500 000 ,00 € sur le BOP 0123	0123-D973 0135-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
Nicolas FLAMANT	Adjoint au chef du service AUCL	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 23 000 ,00 € sur le BOP 0135 - 1 500 000 ,00 € sur le BOP 0123	0123-D973 0135-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Service : Secrétariat Général (SG)  
Annexe VIII à l'arrêté DEAL N°

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Guy MARCHAND	Secrétaire Général	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	0113-GUYA 0123-D973 0135-GUYA 0174-CLIM 0181-GUYA 0203-GUYA 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande		
Murietta MANOTTE	Secrétaire Général Adjointe	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	0113-GUYA 0123-D973 0135-GUYA 0174-CLIM 0181-GUYA 0203-GUYA 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande		

Mignelle MAMBERT  <u>SIGNATURE</u> 	Secrétaire Général Adjointe	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0123-D973 0135-GUYA 0174-CLIM 0181-GUYA 0203-GUYA 0207-GUYA 0217-GUYA 0723-CEED
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
Frédéric THEVENON  <u>SIGNATURE</u> 	Chef de l'Unité Logistique	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0217-GUYA
		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Aline BELAIR	Cheffe de l'Unité Formation Recrutement	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0217-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	
Bertrand POIVEY	Chef de l'Unité Financière	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0217-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande	4 000,00 €	

Mission Pilotage et Gestion des Systèmes d'Information (PGSI)  
Annexe IX à l'arrêté DEAL N°

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Daniel LOVINCE	Chef de la mission	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	50 000,00 €	0217-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande		
Jean FIRMIN	Chef par intérim de l'Unité Télécommunication et Informatique	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	25 000,00 €	0217-GUYA
<u>SIGNATURE</u> 		b) décisions attributives de marchés publics de l'État et engagement juridiques correspondants		
		c) engagement juridiques matérialisés par des bons de commande		

LISTE DES PORTEURS DE CARTES  
Annexe X à l'arrêté DEAL N°

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES (par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)					
Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
<b>DIRECTION</b>					
Denis GIROU	Directeur	1 000,00 €	10 000,00 €		0217-GUYA
Muriel JOER LE CORRE	Directrice Adjointe	1 000,00 €	10 000,00 €		0217-GUYA
Didier RENARD	Directeur Adjoint	1 000,00 €	10 000,00 €		0217-GUYA
Valerie RENE CORAIL	Cheffe Unité Communication	1 000,00 €	3 000,00 €		0217-GUYA
<b>REMD</b>					
Guy FAUCHER	Chef de service	500,00 €	10 000,00 €		0181-GUYA
<b>ISR</b>					
Jean-Marc TARRIEU	Chef de service	1 500,00 €	20 000,00 €		0203-CITR
Jean-Luc JOSEPH	Responsable District	1 500,00 €	20 000,00 €		0203-GUYA
Valery VALIDE	Responsable District	4 000,00 €	65 000,00 €		0203-CITR
	Chef du PARC routier	500,00 €	3 000,00 €		0217-GUYA
		4 000,00 €	65 000,00 €		0203-CITR
	Responsable de la gestion exploitation du PARC	1 000,00 €	65 000,00 €		0203-CITR

Joël LAUREAT	Chef d'atelier du PARC	500,00 €	3 000,00 €	0217-GUYA
		500,00 €	65 000,00 €	0203-CITR
André CORANDI	Magasinier PARC	500,00 €	3 000,00 €	0217-GUYA
		500,00 €	75 000,00 €	0203-CITR
Léo MACANTAY	Magasinier PARC	500,00 €	3 000,00 €	0217-GUYA
		500,00 €	80 000,00 €	0203-CITR
Antoine MATHURIN	Réceptionniste PARC	500,00 €	3 000,00 €	0217-GUYA
		1 000,00 €	65 000,00 €	0203-CITR
Dominique ROLLO	Responsable CEI SLM	500,00 €	10 000,00 €	0203-CITR
Paternelle YOPA	Responsable CEI d'Tracoubo	500,00 €	10 000,00 €	0203-CITR
Yannick GINTRAND	Responsable CEI Cayenne / Régina	500,00 €	10 000,00 €	0203-CITR
Joël PROVOST	Responsable CEI STG	500,00 €	10 000,00 €	0203-CITR
Dominique BRUNO	Responsable CEI Kourou	500,00 €	10 000,00 €	0203-CITR
FLAG				
Jean-Claude NOYON	Adjoint au chef de service	4 000,00 €	70 000,00 €	0181-GUYA
		4 000,00 €	70 000,00 €	0203-GUYA
Guy COUMBA	Magasinier / Atelier	500,00 €	50 000,00 €	0113-GUYA
Michel MACAIRE	Adjoint chef exploitation	500,00 €	10 000,00 €	0203-GUYA
Jean-Philippe PAVY	Hydrométrie	500,00 €	10 000,00 €	0181-GUYA
Emile ANTON	Assistant logistique	500,00 €	10 000,00 €	0203-GUYA

SG					
Guy MARCHAND	Secrétaire Général	2 500,00 €	10 000,00 €		0217-GUYA
Frédéric THEVENON	Chef unité logistique	1 000,00 €	10 000,00 €		0217-GUYA



EMIZ

R03-2017-10-12-001

arrêté préfectoral portant agrément du centre de formation  
SELVA FORMATION SSIAP 1,2,3

CABINET  
EMIZ

**Arrêté préfectoral R03-2017- - - portant agrément  
du Centre de Formation SELVA FORMATION  
pour la formation des personnels permanents de Service de Sécurité Incendie et Assistance à  
Personne des Établissements Recevant le Public et des Immeubles de Grandes Hauteurs  
SSIAP 1,2,3.**

LE PREFET DE LA GUYANE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de la construction.
- VU le code du travail
- VU le décret du 02 août 2017 relatif à la nomination de M. Patrice FAURE, en qualité de préfet de la Guyane ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU l'arrêté du 08 octobre 1997 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;
- VU l'arrêté du 25 juin 1980, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques incendie et panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;
- VU l'arrêté du 30 décembre 2010, portant modification de l'arrêté du 02 mai 2005, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personne (SSIAP) des établissements recevant le public et des immeubles de grandes hauteurs ;
- VU la demande d'agrément formulée par le centre de formation « **SELVA FORMATION** » domicilié 6 rue Samuel LUBIN 97300 CAYENNE
- VU la demande en date du 24 mai 2017 de demande d'agrément ;
- VU les dispositions de l'article de 12 de l'arrêté du 2 Mai 2005 stipulant que l'agrément doit comporter un numéro d'ordre comportant **quatre chiffres**.

**Considérant** que le dossier d'agrément présenté comporte les éléments d'information nécessaires à la présente décision, notamment :

- la raison sociale de l'entreprise ;
- Le nom du représentant légal de l'entreprise et le bulletin N°3 de son casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- L'adresse du siège social et du lieu d'activité principale
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle, délivrée par **ALLIANZ Actif Pro, N° de contrat assurance multirisque Professionnelle : CA000000230286**
- la liste des moyens matériels et pédagogiques dont elle dispose ;
- l'autorisation administrative de réalisation d'exercices pratiques sur feu réels,
- la liste et les qualifications des formateurs accompagnées de leur engagement de participer aux formations, complétée par un curriculum vitae et la photocopie d'une pièce d'identité.
- les compétences des formateurs en rapport avec le niveau et la matière dispensée ;
- les programmes détaillés comportant un découpage horaire pour chacun des niveaux de formation ;
- le numéro de la déclaration d'activité auprès de la délégation à la formation professionnelle ; **N° siret : 42112669900048**

**Considérant** l'avis Favorable du Directeur Départemental des Services d'Incendies et de Secours de la Guyane en date du **15 septembre 2017** ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet,

## AR R E T E

**Article 1<sup>er</sup> :** Le centre de formation **SELVA FORMATION** » situé 6 rue Samuel LUBIN 97300 CAYENNE , est agréé pour assurer la qualification des personnels permanents des services de sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

- Agent de service de sécurité incendie (SSIAP 1)
- Chef d'équipe de sécurité incendie (SSIAP 2)
- Chef de service de sécurité incendie (SSIAP 3)

**Article 2 :** Le numéro d'agrément départemental **1701** est attribué au Centre de Formation **SELVA FORMATION**

**Article 3 :** Le présent agrément est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature du présent arrêté, **soit du 10 octobre 2017 au 9 octobre 2022**  
Ce numéro d'agrément devra être porté sur l'ensemble des courriers émanant de l'organisme de formation.

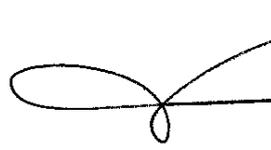
**Article 4 :** La liste des formateurs du centre de Formation **SELVA FORMATION** est en annexe I.  
L'organisme de formation devra informer le préfet de tout changement de formateur.

**Article 5 :** La liste des lieux de formation ou d'exercice de feu réel dont dispose le centre de formation **SELVA FORMATION** est en annexe II.  
L'organisme de formation devra informer le préfet de tout changement de lieu de formation ou d'exercice de feu réel.

- Article 6 :** Le centre de formation devra se conformer à dispositions réglementaires relatives à la prévention des incendies de forêts, au débroussaillage et à l'usage du feu en période de risque, pour la réalisation de feux réels sur le site désigné.
- Article 7 :** Les dossiers d'examen devront être **déposés 2 mois avant la date prévue**, par le responsable du centre de formation **SELVA FORMATION** auprès du président du jury,
- Article 8 :** Le défaut d'information constitue à tout moment, un motif d'annulation, de suspension ou de retrait de l'agrément, par décision motivée du préfet.
- Article 9 :** La demande de renouvellement de cet agrément doit être adressée au Préfet au plus tard **trois mois avant la date d'expiration de sa validité**.
- Article 10 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guyane et notifié au Directeur

Cayenne le ~~19~~ 19 octobre 2017

P/le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

  
  
Olivier GINEL

***ANNEXE – I***

Liste des formateurs justifiant d'une qualification définie à 6 de l'arrêté du 30 décembre 2010

**Monsieur Vicente MADRID, SSIAP3.  
Diplôme N° : 034-0003-3-2015-00030 en date du 17 avril 2015**

***ANNEXE – II***

**Liste des lieux de Formation :**

**AMAZONIE INCENDIE  
31 rue Panacoco,  
Cogneau Larivot**

**97351 MATOURY**

**Lieux d'exercice sur le feu réel :**

**AMAZONIE INCENDIE  
31 rue Panacoco,  
Cogneau Larivot**

**97351 MATOURY**